RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

L'ORIGINE DU « CURSUS » RYTHMIQUE
ET LES DÉBUTS DE L'ACCENT D'INTENSITÉ EN LATIN
(suite[1]*)*

PAR MATHIEU G. NICOLAU
Professeur au lycée de Bucarest,
Élève diplômé de l'École des Hautes Études.

LES SYSTÈMES MODERNES SUR LES ORIGINES DU *CURSUS* ET LA MÉTHODE DES RECHERCHES

CHAPITRE I

LES SYSTÈMES MODERNES SUR LES ORIGINES DU « CURSUS ».

Les origines du *cursus* ont été l'objet d'un grand nombre d'études, presque toutes minutieuses et souvent précises dans leurs résultats. Toutefois, il est peut-être permis de dire que le problème des origines du *cursus* n'a pas encore été résolu. Le caractère contradictoire des résultats auxquels ont abouti les recherches sur cette question montre bien qu'aucune d'elles n'en a pu apporter la solution.

Il serait impossible de donner une énumération complète des nombreux systèmes qui ont été tour à tour soutenus; il est néanmoins utile d'en présenter un aperçu en essayant de dégager les tendances les plus générales et les lignes directrices, qui permettront de saisir l'ensemble de l'état actuel de nos connaissances. C'est là une chose infiniment difficile, on me l'accordera, mais non impossible ni inutile.

1. Cf. un premier article dans cette *Revue*, t. VI, 1928, p. 319 et suiv.

Il est vrai que ce n'est pas toujours en remontant aux premiers ouvrages dans lesquels se trouve traitée une question que l'on pourra la résoudre. Les plus anciens traités sont presque toujours périmés ou bien rendus inutiles par des ouvrages plus récents. Mais dans cette matière y a-t-il vraiment un ouvrage définitivement périmé? Je ne le crois pas. La raison en est que presque toutes les études relatives à cette matière sont des monographies qui envisagent le problème à un point de vue donné, pour une certaine époque ou bien pour un certain auteur. Malheureusement on a voulu trop souvent tirer des conclusions générales en se fondant sur des données limitées. C'est là une première cause de cette multiplicité de systèmes contradictoires que l'on a signalée. Il y en a une seconde qui est peut-être plus importante.

Il faut savoir, en effet, qu'en cette matière la marche de nos connaissances a été à l'inverse de l'ordre chronologique des faits.

On a commencé par étudier les clausules dans les textes du moyen âge pour remonter ensuite peu à peu vers l'antiquité classique. L'enchaînement causal des faits et l'évolution de la prose rythmique devenaient par là même presque impossibles à discerner.

En outre, on a transporté la méthode et les principes qui convenaient à la prose du moyen âge dans l'étude de l'antiquité classique[1]; il en est résulté la confusion d'opinions que l'on connaît[2]. On pourrait toutefois dégager quelques faits essentiels qui permettent de classer les diverses opinions et de les réduire aux quatre groupes que voici :

1° Selon l'opinion la plus ancienne, le *cursus* aurait une origine en quelque sorte administrative et ecclésiastique : ce serait le rythme employé par la chancellerie pontificale.

2° Ou bien le *cursus* serait l'aboutissement normal de l'évolution de la prose métrique sans aucune influence étrangère.

3° Ou bien encore le *cursus* aurait une origine africaine : on le

1. Cf. L. Laurand, *Musée Belge*, 1913 (t. XVII), p. 94-95, et A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, 1926, p. 37 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

2. Voici en quels termes M. L. Laurand définit l'état actuel de nos connaissances : « C'est au milieu d'un véritable chaos d'opinions que l'on doit s'aventurer pour étudier la question du *cursus* : la découverte a été progressive; un certain nombre des auteurs qui y ont contribué se sont parfois laissé entraîner par leur imagination et ils ont perdu de vue la réalité dans une partie de leur exposé... » (*Revue des Études latines*, 1927, p. 73-74).

rencontrerait pour la première fois dans les œuvres des écrivains latins d'Afrique (saint Cyprien et saint Augustin notamment[1]).

4° Ou bien enfin le monument le plus ancien de prose rythmique serait l'œuvre d'Ammien Marcellin. Cet écrivain était originaire d'Antioche ; on pourrait par conséquent parler d'une origine asiatique du *cursus*.

A la vérité, cette dernière thèse n'a jamais été présentée sous cette forme pour le *cursus* latin ; néanmoins, il faudrait la rapprocher de certaines hypothèses sur les origines de la versification rythmique (hypothèse de W. Meyer) et du *cursus* grec (hypothèse de W. Goeber), d'après lesquelles le point de départ du rythme accentuel serait en Asie et probablement à Antioche.

L'époque de l'apparition du *cursus* est aussi très discutée. On a cru reconnaître une influence de l'accent dans la prose de Pline le Jeune : le *cursus* existerait déjà au Ier siècle de notre ère, selon cette opinion. Suivant une autre opinion, au contraire, l'antiquité classique n'aurait jamais connu le *cursus* rythmique ; celui-ci aurait paru très tard, en plein moyen âge. Malgré ces controverses, on peut néamoins remarquer que la plupart des auteurs placent l'apparition du *cursus* à la fin du IVe siècle ou au début du Ve.

Enfin des divergences multiples sur des questions de détail séparent les diverses théories, ainsi qu'on le verra dans l'exposé qui suit. Dans cet exposé on essayera de classer et d'expliquer les diverses hypothèses sur les origines du *cursus*.

I

Les hypothèses sur l'origine ecclésiastique du « cursus ».

On a signalé dans un article précédent[2] les opinions de Noël Valois et L. Duchesne sur l'introduction du *cursus* dans l'usage de la chancellerie pontificale. Il suffira ici de rappeler brièvement ces hypothèses, dont l'importance a été considérable, parce qu'elles ont été les premières en date ; elles ont servi de point de départ à d'autres travaux, notamment à l'ouvrage célèbre de

1. Il ne faudrait pas croire toutefois que l'accord soit fait sur la nature de la prose de chacun de ces écrivains. Chaque critique qui s'en est occupé est arrivé presque constamment à des conclusions différentes de celles des autres critiques, souvent après des recherches et des statistiques également consciencieuses.

2. Cf. cette Revue, t. VI, 1928, p. 322 et suiv.

L. Havet sur la *Prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus »*.

Le but que s'était proposé Noël Valois était de découvrir à qui revenait le mérite d'avoir introduit le *cursus* dans la chancellerie. « Si l'on ne peut faire remonter jusqu'aux grammairiens anciens l'origine du *cursus*, dit-il, il serait assez naturel d'en attribuer l'invention à celui qui en enseigna le premier les principes et donna son nom au style grégorien[1] », c'est-à-dire le pape Grégoire VIII. Parmi les devanciers du pape Grégoire VIII, N. Valois signale notamment le pape Gélase II, et il démontre l'existence du *cursus* dans la chancellerie de cette époque.

Enfin le *cursus* existerait déjà dans une lettre adressée par le pape Libère en 355 aux évêques exilés de Verceil, de Milan et de Cagliari[2]. Mais N. Valois ajoutait qu'il est peu vraisemblable de découvrir un *cursus* dans les écrits des prosateurs latins des derniers siècles de l'antiquité, tels qu'Arnobe, saint Cyprien, etc.[3].

D'autre part, L. Duchesne a essayé de préciser la date de l'introduction du *cursus* dans les écrits de la chancellerie en se fondant sur un passage de la biographie de Gélase II. De ce passage, qui a été cité et discuté dans l'article mentionné ci-dessus[4], il semblerait résulter que l'usage du *cursus* remonte à l'époque du pape Léon le Grand[5].

Suivant ces auteurs le *cursus* serait par conséquent l'œuvre de la chancellerie pontificale.

II

La prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus ».

1. — L'ouvrage dont l'apparition a marqué une date capitale dans les recherches sur les origines du *cursus* est celui de L. Havet, *La prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus »*

1. N. Valois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1881, p. 198.
2. N. Valois, *op. cit.*, p. 259.
3. N. Valois, *op. cit.*, p. 259, n. 1.
4. *Revue des Études latines*, 1928, p. 323.
5. Sur le *cursus* dans les lettres du pape Léon le Grand, voir L. Havet, *La prose métrique de Symmaque*, p. 10, § 22. Sur les sacramentaires léoniens, voir F. di Capua, *Didaskaleion*, t. III, 1914, p. 69 et suiv., et L. Laurand, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 702-704. Le *cursus* y serait observé.

(1892). C'est l'ouvrage sur lequel on a discuté le plus, et souvent il a été mal compris.

Pour L. Havet, le *cursus* n'apparaît pas dans la prose de Symmaque, comme semblerait le dire le titre, mais à une époque beaucoup plus récente.

La prose de Symmaque serait métrique tout comme celle de Cicéron. Toutefois, entre la prose de Cicéron et celle de Symmaque il y a une différence. En effet, en comparant les 940 fins de lettre de Symmaque avec les types de *cursus* du moyen âge, L. Havet a constaté que la plupart de ces fins de lettre, tout en étant métriques, correspondent en même temps aux diverses formes du *cursus*. Il y a 221 exemples de *cursus planus*, 263 de *cursus velox* et 293 de *cursus tardus*[1]. A cela il faudrait ajouter 54 exemples de *cursus* trispondaïque (ou dispondaïque), que L. Havet ne compte pas parmi les types de *cursus*[2]. Au point de vue rythmique, la prose de Symmaque présente, on le voit, une régularité remarquable. Faut-il conclure que l'accent y joue un rôle rythmique?

Non, suivant l'opinion de L. Havet, et voici la raison qu'il en donne.

Sur les 221 exemples de *cursus planus*, 204 ont la forme métrique *ōris ēlātum*, et constituent une excellente clausule cicéronienne du type : crétique-trochée ; sur les 263 exemples[3] de *cursus velox*, 199 se terminent par un double trochée ; et enfin, pour le *cursus tardus*, sur 393 exemples, 195 constituent un double crétique. La prose de Symmaque est donc métrique et se rapproche beaucoup de la prose de Cicéron. Le *cursus* rythmique n'existe pas encore, il n'y a qu'une anticipation du *cursus*, selon l'expression de L. Havet. Au moyen âge on se méprendra sur la nature exacte de la prose des derniers siècles de l'antiquité ; en voulant rétablir l'usage des clausules, on ne retiendra que la formule rythmique que présentait la prose ancienne, et c'est à cette singulière

1. Cf. L. Havet, *op. cit.*, p. 8-9. En comparant ces chiffres avec ceux que donne M. J. Moeller, *De clausulis a Q. Aurelio Symmacho adhibitis*, Münster, 1912, on constate les mêmes proportions. M. J. Moeller n'a pas limité ces recherches aux fins de lettre ; il a étudié toutes les clausules de Symmaque. L'équivalence des résultats est la preuve que la prose de Symmaque présente le même aspect rythmique dans toutes ses parties.

2. L. Havet, *op. cit.*, p. 9, § 19.

3. Les autres exemples de *cursus planus* ont la forme métrique *ārās āmīcum*. On a fait abstraction des clausules exceptionnelles ; pour les détails, voir les tableaux des clausules dans L. Havet, *op. cit.*, p. 36 et 43.

méprise que l'on doit la création du *cursus* rythmique au moyen âge. Le *cursus* serait par conséquent, dirions-nous, un rythme en quelque sorte artificiel, imitation maladroite d'un rythme mal compris. Mais ce fait, quelque extraordinaire qu'il puisse paraître, n'est pas sans exemple dans l'histoire des rythmes.

Enfin, suivant L. Havet, il serait vain de rechercher une influence de l'accent dans la prose ancienne : les savants qui ont cru découvrir une telle influence n'ont fait que répéter, après des siècles, la méprise des restaurateurs du *cursus* au XII^e^ siècle.

Dans son *Manuel de critique verbale*, L. Havet affirmait encore une fois, après vingt ans, la même thèse, et rejetait résolument toute influence de l'accent dans la prose ancienne jusqu'au VII^e^ siècle[1].

2. *Critique du système de L. Havet.* — La prose de Symmaque pose certainement un problème fort difficile. Est-ce une prose purement métrique, comme le voulait L. Havet, ou bien doit-on y reconnaître une certaine influence de l'accent? La difficulté provient du fait que les mêmes formules rythmiques peuvent être dues en latin à deux causes essentiellement différentes : l'une suppose l'influence de l'accent, l'autre un certain choix de mots longs et de mots courts.

Symmaque, en effet, ne retient parmi les clausules cicéroniennes que celles qui rentrent dans les formules rythmiques du *cursus*. Est-ce parce qu'il recherche ces formules rythmiques, ou bien parce qu'il veut terminer la phrase par des mots de trois et de quatre syllabes précédés eux-mêmes de mot polysyllabiques? Le résultat en serait toujours le même, étant donnés les principes de l'accentuation latine[2].

Il y a dans la versification latine un problème identique, qui se pose notamment en ce qui concerne la fin de l'hexamètre. A la fin

1. *Manuel de critique verbale*, p. 95, § 341 : « La prose des écrivains chrétiens, soit antébyzantins comme Cyprien, soit de date byzantine ou mérovingienne, est une prose métrique comme celle de Cicéron. Une prose métrique, non pas une prose tonique. Les fautes de prosodie sont fréquentes, chez certains de ces prosateurs, comme chez certains poètes de leur temps; mais c'est sur la prosodie et non sur l'accent que les prosateurs comme les poètes prétendent se régler. La critique des textes ferait fausse route, si elle écoutait de prétendues considérations de l'accent. »

Ces lignes, les dernières en date que l'illustre savant consacrait à cette question, expriment clairement son opinion définitive.

2. C'est la raison pour laquelle le même texte a été regardé tantôt comme métrique, tantôt comme rythmique. Cf. W. Rechnitz, *Salvianische Studien*, p. 10.

de l'hexamètre, on le sait, les deux derniers accents reviennent à la même place, mais les deux derniers mots ont eux aussi régulièrement des dimensions déterminées. L'un de ces faits entraîne nécessairement l'autre, et on ne peut pas discerner lequel des deux est celui que l'écrivain avait recherché.

Ce problème est, on le voit, une question d'intentions. Il s'agit de savoir ce qu'a voulu faire l'écrivain lorsque son œuvre est à la fois métrique et rythmique, comme c'est le cas de presque toutes les œuvres en prose des derniers siècles de l'antiquité, parmi lesquelles les lettres de Symmaque sont une des plus caractéristiques.

Le problème des origines du *cursus* se réduit donc à la question de savoir si c'est la formule typologique qui a entraîné la formule rythmique ou bien si c'est le contraire.

L. Havet s'était prononcé dans le premier sens relativement à la question de la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* à la fin de l'hexamètre, et il a donné d'excellentes raisons pour démontrer que le retour de l'accent à la même place dans les deux derniers pieds de l'hexamètre avait pour cause le choix de mots d'une longueur déterminée à cette place[1]. Il a résolu dans le même sens le problème relatif à la prose de Symmaque et c'est pour cette raison qu'il a rejeté toute influence de l'accent.

Cette solution est discutable. D'abord il faut remarquer que, de l'hexamètre de Virgile à la prose de Symmaque, il y a quatre siècles, pendant lesquels s'est produit un phénomène capital pour l'histoire du rythme : c'est la transformation de l'accent latin ; celui-ci était maintenant un accent d'intensité, alors qu'à l'époque classique il était très probablement musical. Donc, à l'époque où Symmaque écrivait ses lettres, l'accent pouvait exercer une fonction rythmique, comme l'a très bien dit L. Havet lui-même[2].

Il y a un second fait que l'on peut invoquer en faveur d'une influence de l'accent. Dans la prose même de Symmaque il y a des formes nettement rythmiques tout à fait inexplicables au point de vue métrique.

1. Cf. L. Havet et L. Duvau, *Cours de métrique grecque et latine*, 1896, 4e éd., p. 282.

2. Cf. L. Havet et L. Duvau, *op. cit.*, p. 231, § 491 : « En devenant rythmique [au IIIe siècle], l'accentuation devient apte à jouer un rôle dans la versification, rôle qu'elle n'avait jamais eu ni pu avoir aussi longtemps qu'elle était restée mélodique. » Cf. aussi *op. cit.*, p. 220, § 443.

En effet, le mot tétrasyllabique final des clausules du type du *cursus velox* est précédé d'un mot d'au moins trois syllabes dont la pénultième est brève : les deux autres syllabes, la dernière et l'antépénultième, sont indifférentes. A la vérité, le mot pénultième a parfois la forme d'un crétique, mais il peut avoir aussi celle d'un dactyle, d'un anapeste ou d'un tribraque[1]. Donc tout pied à pénultième brève est admis à cette place : n'est-ce pas la preuve que Symmaque n'a tenu compte que de la quantité de la syllabe qui détermine la place de l'accent?

On ne voit pas par conséquent pour quelle raison on repousserait l'hypothèse d'une influence de l'accent dans la prose de Symmaque. Si pourtant L. Havet a soutenu toujours le contraire et a placé sur le même plan la prose des anciens depuis Cicéron jusqu'au moyen âge, il faut voir là une conséquence de sa méthode, dont l'importance est considérable.

3. *Méthode de L. Havet. Le mot comme unité du rythme.* — Dans toutes les recherches sur le rythme, L. Havet a toujours considéré le mot comme l'unité naturelle qu'il faut adopter à la place du pied[2].

C'est assurément la méthode qui convient le mieux à l'étude des clausules rythmiques. Celles-ci, en effet, sont toujours composées de deux mots au moins, parce qu'il doit y avoir au moins deux accents, et, d'autre part, la longueur même du mot y a une importance considérable, parce que c'est d'elle que dépend la succession des syllabes accentuées et inaccentuées, et par conséquent le rythme lui-même.

Mais il en est tout autrement de la prose métrique, dont la structure n'est influencée ni par la dimension des mots composants, ni par l'accent. Aussi n'est-il pas nécessaire qu'une clausule métrique soit formée de deux mots; elle peut en avoir davantage, et il se peut aussi qu'elle n'ait qu'un seul mot, comme c'est le cas de certaines clausules cicéroniennes bien connues du type *continerentur*[3].

1. Cf. L. Havet, *op. cit.*, p. 8, § 17, et p. 37, § 57. Cf. aussi J. Schlicher, *The origin of the rythmical verse in late Latin*, 1902, p. 84; E. de Jonge, *Musée belge*, 1902, p. 130. Ces auteurs constatent la tendance à faire précéder le ditrochée final d'un trissyllabe à pénultième brève.

2. Cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 89, n° 318.

3. Cf. A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 38 (*Prose métrique des Anciens*, p. 16); F. Novotný, *Ibid.*, t. IV, 1926, p. 226.

Du reste, même si une certaine attention était accordée par les anciens à la longueur des mots qui constituent la clausule, et le fait est certain[1], toujours est-il que dans la prose métrique la considération du mot ne joue qu'un rôle secondaire. Appliquée à la prose métrique, la méthode de L. Havet présentait, on le voit, quelques inconvénients; elle estompait certains traits caractéristiques de la prose métrique, dont l'un est précisément l'indifférence relative quant à la dimension des mots, et lui en attribuait d'autres qui la rapprochaient singulièrement du *cursus* rythmique, notamment la présence de deux accents dans la clausule[2]. L'inconvénient le plus grave de cette méthode, surtout lorsqu'elle est appliquée à la fois à la prose métrique et au *cursus* rythmique, c'est précisément d'atténuer les différences qui les séparent et de ne pas faire voir ce qu'il y a de proprement caractéristique dans l'une et dans l'autre. Il est aisé d'apercevoir maintenant la raison pour laquelle la prose de Symmaque a pu être comparée à celle de Cicéron : c'est que les différences très importantes qui les distinguaient se trouvaient atténuées par la méthode même. Pour toutes ces raisons, cette méthode, qui a certainement rendu de grands services, a été souvent critiquée[3], et elle est aujourd'hui généralement rejetée.

Toutefois il faut rappeler que cette méthode a été défendue et adoptée par plusieurs savants dans des ouvrages importants, notamment par M. H. Bornecque[4] et, du moins partiellement, par M. F. Novotny (*Eine neue Methode der Klauselforschung*, *Berliner Philol. Wochenschr.*, 1917, p. 217-222, et *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 226). A un autre point de vue on a soutenu récemment que l'unité rythmique naturelle était le mot (cf. Th. Fitz-Hugh, *The origin of verse*, dans la *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1915, col. 547 et suiv.). Mais malgré toutes ces tentatives, et

1. Cf. J. Marouzeau, *Revue de philologie*, XLVIII, 1924, p. 31 et suiv.

2. Cette méthode appliquée à la clausule métrique a aussi l'inconvénient de séparer des clausules métriquement identiques, pour la simple raison que les mots qui la composent sont de dimension différente. C'est ce que feront les grammairiens des derniers siècles, notamment Sacerdos (K., *G. L.*, t. VI, p. 493).

3. On a dit, et avec raison, que c'est la métrique du moyen âge que l'on a projetée sur la prose de Cicéron. Cf. L. Laurand, *Musée Belge*, 1913, t. XVII, p. 94-95, et A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 37 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

4. Cf. *Les clausules métriques latines*. Voir aussi l'analyse des clausules du *Post reditum* de Cicéron dans les *Mélanges L. Havet*, p. 60 et suiv.

même si le pied métrique n'a pas été toujours la base du vers[1] ou de la clausule[2], toujours est-il qu'à l'époque de Cicéron et de Quintilien la prose métrique est fondée essentiellement sur la considération du pied[3]. C'est à ce point de vue que se place toujours Cicéron, et on ne peut pas faire abstraction de sa propre méthode. Il s'ensuit que dans ces recherches le mot doit être pris comme unité du *cursus* rythmique et le pied comme unité de la clausule métrique.

4. *Conclusion.* — Les recherches de L. Havet ont eu pour résultat d'établir d'une manière certaine l'existence de formules rythmiques dans la prose métrique ancienne. Mais elles laissaient subsister néanmoins une grosse difficulté : en refusant d'admettre l'influence de l'accent dans les clausules de Symmaque, on laissait inexpliquée l'élimination des clausules métriques qui ne correspondaient pas aux types du *cursus*. Il restait à déterminer à quelle date et pour quelle raison s'est produite cette réduction du nombre des clausules admissibles. On exposera dans ce qui suit les tentatives qui ont été faites pour répondre à ces questions.

III

Hypothèses sur la transformation de la prose métrique en prose rythmique.

On a voulu expliquer la réduction du nombre des clausules admissibles par une influence de l'accent. La prose métrique aurait subi une transformation lente, et, finalement, les clausules auraient été réduites aux quatre types que l'on connaît.

Selon M. L. Laurand (*Musée Belge*, t. XVII, 1913, p. 94 et suiv.), les clausules métriques qui ont subsisté sont celles dans lesquelles l'accent coïncidait avec l'*ictus*. La thèse relative à l'apparition du *cursus* par la réduction graduelle du nombre des clausules admissibles sous l'action de l'accent a été soutenue, avec des arguments différents, par un grand nombre de savants, notamment par

1. On sait aujourd'hui que le vers a précédé le pied. Cf. U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Griechische Verskunst*. Berlin, 1921 ; A. Meillet, *Métrique éolienne et métrique védique : Bull. de la Soc. de ling.*, LXVIII, p. 16.

2. Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, IX, 4, § 114.

3. Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, IX, 4, § 27 : *non ad pedes verba dimensa sunt.* Cf. aussi C. Zander, *Eurythmia*, t. II, p. 257.

MM. F. di Capua (*Evoluzione della prosa metrica latina nei primi tre secoli d. C.*, dans *Didaskaleion*, II, 1913, p. 1-40, et surtout p. 15 et suiv.; cf. aussi *Boll. di filologia*, XXXIII, p. 214-217), R. Sabbadini (*Rivista di filol. class.*, XLVIII, 1919, p. 33) et plus anciennement par G. Meyer (*Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1893, p. 18 et suiv.), E. de Jonge (*Musée belge*, 1902, p. 111), E. Vacandard (*Rev. des questions historiques*, t. LXXVIII, 1905, p. 59 et suiv.), Albert Clark (*The cursus in mediaeval and vulgar Latin*, 1910), H. B. Dewing (*American Journal of philol.*, XXXI, 1910, p. 314), etc.

On a remarqué aussi l'existence d'un certain parallélisme entre la formule métrique — ∪ — — ∪ — ∪ considérée par M. Th. Zielinski comme le type fondamental de la clausule cicéronienne (Integritätsklausel), et les divers types de *cursus*. Voici, en effet, les clausules cicéroniennes qui dérivent du type fondamental :

Formes métriques		*Cursus*
— ∪ | — — ∪	crétique trochée	cursus planus
— ∪ | — — ∪ ⏑	double crétique	cursus tardus
— ∪ — | — ∪ — ∪	crétique double trochée	cursus velox

De ce parallélisme, que M. E. Norden a été le premier à remarquer (*Antike Kunstprosa*, t. II, p. 951), on a déduit la continuité qui devait exister entre la clausule cicéronienne et les origines du *cursus*[1]. De la prose métrique à la prose rythmique il y aurait par conséquent une évolution lente et continue, et pendant un certain temps les deux rythmes auraient existé l'un à côté de l'autre : c'est ce qu'on a appelé le *cursus* mixte.

Si l'hypothèse d'une transformation lente de la prose métrique a en sa faveur la vraisemblance, il faut toutefois remarquer que l'élimination de certaines clausules cicéroniennes et le maintien de certaines autres ne sont pas suffisamment expliqués par cette hypothèse, car toutes les clausules dans lesquelles l'accent coïncidait avec l'*ictus* n'ont pas subsisté également. Ainsi on ne voit pas pourquoi la clausule du type *esse confectum* a été conservée, alors qu'une clausule métriquement identique, ayant les accents à la même place, du type *criminis causa* a disparu. Cela suffit pour

1. Cf. Albert Clark, *The cursus in mediaeval and vulgar Latin*, 1910; Susan H. Ballou, *The clausula and the higher criticism*, dans les *Transactions and Proceedings of the Americ. philol. Assoc.*, XLVII, 1915, p. 162.

montrer, sinon l'inexactitude, du moins l'insuffisance de ce système.

C'est ce qu'a bien vu M. J. Schlicher[1], mais l'hypothèse qu'il propose pour expliquer non seulement l'origine du *cursus*, mais, d'une manière plus générale, celle du rythme accentuel, n'est pas plus satisfaisante. Selon cet auteur il faudrait tenir compte « de la syllabe sur laquelle se concentre l'attention et qui maintient l'unité du mot ». Or, cette syllabe n'est autre que la syllabe accentuée, et dès lors on arrive aux mêmes résultats que dans l'hypothèse précédente, mais par une méthode moins sûre[2].

On vient de voir à quelles difficultés se heurtent les hypothèses qui font sortir le *cursus* directement de la prose cicéronienne par une simple sélection des clausules métriques : la raison même de cette réduction des clausules admissibles n'a pu être encore expliquée. C'est qu'entre la prose de Cicéron et le *cursus* rythmique il y a dans l'évolution du rythme de la prose une étape intermédiaire ; aussi a-t-on recherché les causes de l'apparition du *cursus* dans certaines influences provinciales.

IV

Les origines africaines du « cursus ».

Parmi les diverses théories sur les origines du *cursus*, celle qui paraît avoir le plus grand nombre d'adhérents, c'est la théorie selon laquelle le *cursus* aurait paru pour la première fois dans les œuvres des écrivains d'origine africaine, notamment saint Cyprien et saint Augustin. Cette hypothèse paraît toute naturelle, car c'est en Afrique, on le sait, que la décadence de la quantité syllabique a été le plus rapide.

1. — On a souvent signalé l'existence du *cursus* dans les œuvres de saint Cyprien, mais à cet égard les opinions sont très partagées.

Selon les uns, les clausules employées par l'évêque de Carthage seraient fondées essentiellement sur l'accent. C'est l'opinion de L. Couture (dans la *Revue des questions historiques*, t. LI, 1892,

1. J. Schlicher, *The origin of rhythmical verse in late Latin*, 1902, et *Wordaccent in early latin verse : Americ. Journ. of philol.*, XXIII, 1902, I, p. 46 et suiv.
2. Cf. E. de Jonge, *Musée Belge*, 1902, p. 130.

p. 253 et suiv.), et de E. Vacandard (*Ibid.*, t. LXXVIII, 1905, p. 76 et suiv.).

On utilise fréquemment en ce sens le début de l'épître *ad Donatum*. Ce passage est, à la vérité, nettement rythmique, mais son authenticité est fortement sujette à caution[1].

Selon d'autres critiques, la prose de saint Cyprien serait tout à fait métrique, comme la prose de Cicéron. C'est l'opinion de L. Havet (*La prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus »*, p. 139), de M. E. Norden (*Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 944) et de M. L. Bayard (*Le latin de saint Cyprien*, Thèse Paris, 1902, p. 298 et suiv., et *Rev. de philologie*, 1924, p. 52-61). Toutefois, suivant ce dernier auteur, il y aurait dans les clausules de saint Cyprien une certaine coïncidence entre l'accent et l'*ictus*, coïncidence qui existerait aussi dans la prose de Cicéron[2]. Le *cursus* se retrouve ainsi en germe dans la prose de saint Cyprien, et après la disparition de la quantité l'accent restera le seul élément rythmique. Donc, suivant M. L. Bayard, le *cursus* serait l'aboutissement d'une lente évolution qui aurait son point de départ dans la prose de Cicéron et de saint Cyprien[3].

Enfin, selon une dernière opinion, assez voisine de celle de M. L. Bayard, la prose de saint Cyprien serait métrique, mais la forme d'un grand nombre de clausules serait déterminée par l'accent. C'est la thèse qu'a soutenue M. E. de Jonge dans une étude approfondie et appuyée sur de minutieuses statistiques (*Musée belge*, t. VI, 1902, *Les théories récentes sur la prose métrique en latin*, p. 262-279, et *Les clausules de saint Cyprien*, *Ibid.*, p. 344-363). M. de Jonge a essayé de prouver aussi que saint Cyprien observe assez exactement les préceptes donnés par Juba ou plutôt par l'auteur inconnu des deux petits traités en forme de lettre des *Fragmenta Bobiensia*[4]. Ce fait avait été signalé aussi par

1. Cf. P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, p. 207.

2. Cf. mon article de la *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 326.

3. Selon E. W. Watson, *The style and language of saint Cyprian*, Studia biblica, t. IV, 1896, p. 218 et suiv., la prose de saint Cyprien serait métrique, mais notablement différente de celle de Cicéron.

4. Cf. K., *G. L.*, t. VI, p. 627-629. Suivant Keil, l'auteur de ces petits traités serait le célèbre métricien Juba qui vivait à la fin du II^e^ siècle de notre ère. Mais les preuves invoquées par Keil ne sont pas convaincantes, et, à mon avis, ces écrits sont postérieurs au IV^e^ siècle, ainsi que je le montrerai ailleurs.

Dans ces textes, l'influence de l'accent sur la théorie du grammairien est nettement reconnaissable.

M. L. Bayard (*Le latin de saint Cyprien*, p. 298), et, s'il était reconnu exact, ce serait un cas très remarquable de l'influence des grammairiens sur le développement du rythme de la prose. Mais nous croyons avec M. Zander (*Eurythmia*, t. II, p. 258, note) que la ressemblance entre la pratique de saint Cyprien et la théorie attribuée à Juba n'est pas démontrée.

On voit à combien de controverses a donné lieu la prose de saint Cyprien. Tour à tour on l'a considérée comme métrique, rythmique et mixte. Toutefois, il est difficile de voir en elle le plus ancien monument de prose rythmique, comme on l'a soutenu parfois.

2. — Il n'en est pas de même pour la prose de saint Augustin. L'influence de l'accent y est très reconnaissable. Dans l'histoire des rythmes, l'œuvre de saint Augustin occupe une place considérable. Saint Augustin, en effet, nous a laissé plus d'un témoignage précieux sur la versification, la rythmique et la musique de son époque. On a de lui une pièce, le *Psaume abécédaire*, qui n'est certainement pas métrique, et sur laquelle saint Augustin lui-même nous renseigne : il n'a pas usé du vers métrique, dit-il, afin de n'être pas contraint de recourir pour des raisons métriques à des mots savants que le peuple ignore[1].

Il était naturel de supposer que saint Augustin ait été un des premiers à tirer profit de la fonction rythmique de l'accent, d'autant plus qu'il avait lui-même constaté et signalé la disparition de la quantité syllabique.

Suivant l'opinion de M. E. Norden (*Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 948) c'est dans la prose de saint Augustin que l'accent aurait exercé pour la première fois une fonction rythmique[2].

Toutefois je dois remarquer que les types mêmes du *cursus* ne sont pas observés très régulièrement chez lui, bien que leur fréquence soit supérieure à la fréquence normale. C'est que la formule rythmique de saint Augustin n'est pas à proprement parler un

1. Saint Augustin, *Retractationes*, I, 20; Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXII, col. 617 : « Ne me necessitas metrica ad aliqua verba quae vulgo minus sunt usitata compelleret. » Cf. P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 430.

2. Cf. H. Bornecque, *Les clausules métriques latines*, p. 384; F. di Capua, *L'evoluzione della prosa metrica latina nei primi tre secoli d. C.*, dans le *Didaskaleion*, II, 1913, p. 32.

cursus. Saint Augustin use généralement d'un procédé de style très caractéristique, qui consiste dans un certain agencement symétrique des fins de phrase. Il place à la fin des phrases des mots plus ou moins semblables, d'une même longueur, ayant l'accent sur la même syllabe : c'est la *responsio*, dont l'usage remonte à Cicéron, et qu'on retrouve chez d'autres écrivains, notamment chez saint Cyprien[1]. Au moyen âge on avait remarqué cette particularité du style de saint Augustin[2].

De tout ce qui précède, il résulte en tout cas que l'influence de l'accent sur le rythme de la prose de saint Augustin peut être considérée comme un fait acquis.

3. — Enfin on a signalé l'existence d'un *cursus* dans les œuvres de Minucius Felix, d'Arnobe et aussi de Tertullien, mais cela paraît moins certain[3].

En résumé, suivant ces recherches, le *cursus* aurait apparu dans la prose des écrivains latins d'Afrique au IVe siècle selon les uns, ou au IIIe siècle (avec saint Cyprien) selon une autre opinion, moins sûre à mon sens.

V

La prose d'Ammien Marcellin et les origines du « cursus ».

La prose d'Ammien Marcellin a été regardée par un grand nombre de critiques comme l'exemple le plus ancien de prose rythmique : c'est notamment l'opinion de MM. H. Draheim (*Wo-*

1. Cf. L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, p. 296.

2. Cf. Jean de Garlande (Iohannes Anglicus), éd. G. Mari, dans les *Romanische Forschungen*, t. XIII, 1902, p. 929 : « Item in stilo ysidoriano, quo utitur Augustinus in libro Soliloquiorum, distinguuntur clausule similem habentes finem secundum leonitatem et consonantiam : et videntur esse clausule pares in sillabis, quamvis non sint. » Suivent des exemples parmi lesquels je retiens : ... *humanum obstupeat .. quilibet abhorreat*, etc. Cf., sur ce passage de Jean de Garlande, E. Faral, *Les arts poétiques*, p. 380. D'ailleurs, le procédé signalé est employé par saint Augustin non seulement dans ses *Soliloquia*, mais aussi dans ses autres œuvres, notamment dans la *De civitate Dei*. Cf. G. Reynold, *The clausulae in the De civitate Dei of saint Augustin* (Washington Catholic University), 1924.

3. Cf. G. Meyer, *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1893, p. 10 et 14; L. Couture, *Revue des questions historiques*, 1892, p. 253-261; H. B. Dewing, *The origin of the accentual prose rhythm in Greek*, dans l'*American Journ. of philol.*, 1910, p. 315. Sur Arnobe particulièrement, voir Th. Lorenz, *De clausulis Arnobianis*. Vratislaviae, 1910, p. 7 et suiv. Cf. aussi E. Vacandard, *Revue des questions historiques*, t. LXXVIII, 1905, p. 74 et suiv.

chenschr. für klass. Philol., 1910, col. 1297) et A. W. de Groot (*Rev. des Études latines*, t. III, 1925, p. 202 : *Prose métrique des Anciens*, p. 13).

Mais l'établissement critique du texte d'Ammien Marcellin présente, on le sait, de très grandes difficultés. Pour cette raison la nature rythmique de sa prose est plus difficile à déterminer, et partant l'existence du *cursus* moins certaine, ainsi que l'a montré Th. Stangl dans une étude sur les clausules de cet auteur[1].

D'après les recherches que j'ai faites à ce sujet, il résulte que la fréquence des clausules conformes au *cursus* dans la prose d'Ammien Marcellin est sensiblement plus élevée que la fréquence normale. Il me semble par conséquent que la nature rythmique des clausules de cet auteur est suffisamment certaine, sous la réserve formulée plus haut relativement au texte même.

Je dois rappeler qu'Ammien Marcellin était né à Antioche. Or, récemment M. W. Goeber, dans son étude sur les clausules de l'*Historia ecclesiastica* de Théodoret, a supposé que l'origine du *cursus* grec devrait se trouver dans la pratique des écoles d'Antioche[2].

Ce fait, s'il était reconnu exact, poserait sous un nouveau jour le problème des rapports entre le *cursus* latin et le *cursus* grec. Cette question sera examinée ailleurs.

VI

Recherches sur les origines du « cursus » au second siècle de notre ère.

On vient de voir les diverses hypothèses sur les origines du *cursus*, et l'on a pu constater que la plupart des auteurs fixaient la date de l'apparition du rythme accentuel d'une manière assez constante aux environs de l'année 400, au plus tôt au III^e^ siècle.

Il convient de signaler des recherches récentes d'après lesquelles le *cursus* aurait existé déjà au II^e^ siècle de notre ère. Ces recherches, par le fait même qu'elles déplacent la date approxima-

1. Cf. dans la *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1910, col. 1061 et 1296, le compte-rendu de Th. Stangl sur l'édition d'Ammien Marcellin par C. U. Clark.

2. Cf. W. Goeber, *Quaestiones rhythmicae ad Theodoreti Historiam ecclesiasticam pertinentes*, 1926, et mes observations dans la *Revue de philologie*, 1927, p. 375.

tive de l'apparition du *cursus*, modifient considérablement les données du problème. Elles sont nettement favorables à la thèse suivant laquelle le *cursus* serait l'aboutissement d'une transformation graduelle de clausules métriques, sans l'intervention d'influences provinciales ou étrangères.

Ainsi, suivant les recherches de M. F. Spatzek, la prose de Pline le Jeune serait rythmique[1]. M. K. Münscher a critiqué cette opinion, et, selon ses recherches, la prose de Pline serait métrique, mais la coïncidence du temps fort et de l'accent y serait recherchée[2].

Enfin on doit à M. P. Collinet[3] une importante découverte sur l'emploi du *cursus* dans la chancellerie impériale, d'où il aurait passé dans la chancellerie pontificale. Les traces les plus anciennes de ce *cursus* remonteraient à l'époque d'Antonin le Pieux (II[e] siècle).

*
* *

Dans l'exposé qui précède on a essayé de montrer les tentatives qui ont été faites pour résoudre le problème des origines du *cursus*. On a pu voir quelques-uns des dissentiments qui séparent les critiques sur ce point; il en existe bien d'autres, mais il a paru préférable de ne donner que les grandes lignes de l'état actuel du problème.

Ces divergences et ces controverses pourraient paraître surprenantes, étant donné le caractère objectif de la méthode employée.

Un examen des principes sur lesquels repose cette méthode est donc nécessaire.

1. Cf. F. Spatzek, *De clausulis Plinianis*, dans l'édition de Pline le Jeune par R. Kukula. Teubner, 1912, p. VII-XV.

2. K. Münscher, *Kritisches zum Panegyricus des jüngeren Plinius*, *Rhein. Mus.*, t. LXXVIII, p. 174.

3. Cf. P. Collinet, *Revue des Études latines*, 1927, p. 250-256. Le *cursus* devient fréquent dans les constitutions impériales de Théodose et Valentinien (V[e] siècle).

CHAPITRE II

La méthode des recherches sur la prose métrique et le « cursus ».

I

Les sources d'information et la méthode statistique.

Les sources de nos informations sur la prose métrique et rythmique sont au nombre de deux : 1° les textes des auteurs anciens qui ont observé les règles du rythme de la prose; 2° le témoignage des grammairiens et des rhéteurs.

Ces deux sources n'ont pas été également étudiées. Tandis que la première a fait l'objet d'un grand nombre de recherches, on s'est montré généralement hostile et défiant à l'égard du témoignage des anciens.

La valeur des ouvrages de grammairiens a été contestée par les critiques les plus compétents en cette matière. Il suffira de rappeler les noms de G. Hermann[1] et L. Havet[2]. Aussi n'est-il pas étonnant de voir que par la suite on a rejeté d'une manière presque unanime le témoignage des anciens[3].

D'ailleurs il semblait que l'on aurait bien pu se passer des renseignements que nous ont laissés les grammairiens et les rhéteurs, renseignements toujours difficiles à interpréter et parfois même inintelligibles. Au contraire la recherche directe du rythme dans les textes semblait promettre les résultats les plus précis, grâce surtout à l'emploi de la méthode statistique. Mais aujourd'hui, après tant de recherches, les résultats de la méthode statistique peuvent paraître quelque peu décevants.

1. G. Hermann, *Elementa doctrinae metr.*, p. IV : « Metrici veteres utilitatem habent admodum exiguam, cum illa metrorum doctrina, quam poeti secuti sunt, propemodum cum ipsis poetis interierit... Nam musicorum rhythmica doctrina, quae tam obscura est, ut nisi reperto aliquo libro qualem Aristoxeni de ea re fuisse perspicamur, non videatur plane intelligi posse, non modum parum profuit iis qui ad hoc confugerunt, sed obfuit etiam. »

2. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 89, § 318.

3. On peut néanmoins citer certaines opinions favorables aux anciens grammairiens. Cf. R. Westphal, *Allgemeine griechische Metrik*, p. 12 et suiv.; C. Zander, *Eurythmia*, t. II, *Numeri latini*, p. 265; J. Marouzeau, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 31 : « Nous aurions souvent intérêt en ces matières à nous laisser guider par les anciens. Il y a pour les théoriciens de la rhétorique toute une casuistique du style oratoire fondée sur la considération de la quantité. »

Il est dès lors permis de se demander si le rejet des doctrines et des renseignements légués par les anciens était justifié, si l'application de la méthode statistique à ces recherches était fondée, et dans quelle mesure.

*
* *

La méthode statistique a été considérée généralement comme indiscutable dans son principe. Elle est, a-t-on dit, « mathématiquement irréprochable[1] ».

Mais toute la question était de savoir si une méthode purement mécanique était applicable à la prose métrique ou rythmique. La solution dépend de la notion que l'on se fait du rythme de la prose.

II

Nature des règles de la prose métrique et rythmique.

Suivant L. Havet, les règles de la prose métrique ont un caractère impératif, et il n'y aurait pas d'exceptions à ces règles. « A ceux qui croient à des exceptions, écrivait L. Havet, incombe la charge de la preuve[2] ».

On conçoit aisément que la méthode statistique puisse être appliquée à l'étude d'un rythme dont les lois seraient inflexibles. Mais aujourd'hui on ne croit plus au caractère impératif de lois linguistiques « qui agiraient d'une façon aveugle, avec une nécessité aveugle », selon une phrase célèbre[3].

D'ailleurs on ne voit pas comment les règles de la prose métrique seraient « nécessaires » et « impératives ». Le seraient-elles en ce sens que le rythme aurait ses lois et agirait même à l'insu du sujet parlant comme un fait instinctif?

Cela peut être, et d'ailleurs il est certain que le rythme est fondé sur des données naturelles; mais ses lois n'ont rien d'impé-

1. Cf. notamment L. Havet, dans la *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1912, col. 1356 et suiv. (lettre adressée à Th. Stangl), D. Serruys (*Procédés toniques d'Himerius*, dans les *Mélanges L. Havet*, p. 478) et A. W. de Groot, *Philologie und Mathematik*, dans *Berlin. Philol. Wochenschr.*, 1920, col. 1244-1248; 1921, col. 502-504.

2. L. Havet, *Lettre à Th. Stangl*, dans la *Wochenschr. f. klass. Philol.*, 1912, col. 1357.

3. Cf. J. Vendryes, *Le langage*, p. 50.

ratif : *inclinant, non necessitant*, dirions-nous en employant une vieille formule. Ou bien les règles de la prose métrique seraient-elles impératives au même titre que les règles grammaticales, parce qu'elles ont été fixées définitivement par l'usage et la tradition? Sur ce point il faut faire une distinction.

A l'époque classique le choix des clausules est plus ou moins libre : il dépend en grande partie du goût et des préférences personnelles de l'écrivain. On le voit très bien dans les passages que Cicéron et Quintilien ont consacrés à cette question. Mais plus tard les règles deviennent plus sévères et il se produit une sorte de déplacement des principes, qui passent du cadre de la rhétorique dans celui de la grammaire : dès lors, l'usage des clausules n'est plus une particularité du style oratoire, c'est simplement une qualité d'une langue correcte et soignée. Les anciens avaient remarqué ce fait et l'ont signalé (cf. Diomède, K., *G. L.*, I, p. 464).

Il convient d'ajouter que jamais les règles de la prose métrique et rythmique n'ont eu la rigidité qu'on leur a prêtée parfois, et, même en plein moyen âge, alors que les règles du *cursus* étaient définitivement fixées, on voit un théoricien proclamer les droits du goût et du sentiment inné du rythme[1].

Il importe par conséquent de préciser la nature du rythme de la prose avant d'aborder la critique de la méthode qui a été appliquée à son étude.

*
* *

Le rythme de la prose est beaucoup plus libre que celui de la poésie, et il se rapproche par conséquent du rythme de la langue courante. Les anciens ont insisté sur ces deux points. Ils avaient constaté l'existence d'un rythme naturel dans la langue.

Cicéron le dit en termes très précis : *Brutus*, VIII, § 34 : « Ipsa enim natura circumscriptione quadam verborum comprendit concluditque sententiam, quae, cum aptis constricta verbis est, cadit etiam plerumque numerose[2] ».

A ce rythme naturel de la langue correspond un sentiment inné du rythme : Cicéron, *Orator*, § 173 : « iudicium ipsa natura in au-

1. Buoncompagno, cité par Thurot, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXII, 2e partie, p. 480. Cf. N. Valois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1881, p. 196.

2. Cf. Cic., *Orator*, § 164 : « Verba ... suapte natura numerosa sunt, etiam si nihil est factum de industria. » Cf. aussi Quintilien, *Inst. Orat.*, IX, 4, § 144.

ribus nostris conlocavit »; § 177 : « Aures enim vel animus aurium nuntio naturalem in se continet vocum omnium mensionem ».

Au moyen âge on n'a pas oublié l'existence de ce rythme naturel. Pierre de Blois le décrit en termes qui rappellent ceux de Cicéron[1].

Le devoir de l'orateur et de l'écrivain est de tenir compte de ce rythme naturel de la langue. Le plus souvent leur art consiste à faire un choix rationnel parmi les clausules que leur offre la langue courante et à régulariser en quelque sorte les cadences naturelles.

Ni l'orateur ni l'écrivain ne doivent s'écarter trop du rythme naturel. C'est là un précepte qui revient fréquemment sous la plume des anciens : ils sont unanimes à regarder comme vicieuse une forme trop recherchée[2].

Ces observations, confirmées par ce que l'on sait sur le caractère éminemment social des faits de langue[3], surtout lorsqu'il s'agit de faits de nature affective, montre bien à quel point il serait inexact d'opposer le rythme de la langue courante à celui de la prose métrique et rythmique. En effet, le premier détermine le second. Les rapports entre le rythme naturel et celui de la prose métrique ou rythmique peuvent varier d'une époque à une autre. Ils peuvent être plus étroits ou se relâcher : alors le rythme de la prose devient plus ou moins artificiel. Mais, dans la prose, un rythme artificiel ne saurait subsister pendant longtemps, et on a vu que tous les théoriciens, à quelque époque qu'ils appartiennent, reconnaissent toujours le caractère naturel de ce rythme.

Il est aisé maintenant de saisir dans quel sens on peut dire que le rythme est libre : il ne connaît pas de lois immuables, mais il ne dépend pas non plus du caprice de l'écrivain[4]. Il se place à

1. Pierre de Blois, *Ars dictaminis*, d'après le ms. Dd. IX, 38, de la bibliothèque de l'Université de Cambridge, cité par M. Ch. Langlois, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1895, 2e partie, p. 25 : « Huius autem venustam sermonum ordinacionem et quadam districcione succinte currentem, auris utiliter attendentis plenius iudicat quam alicuius doctrina valeat explicare. »

2. Cicéron, *Orator*, LIV, 180 et suiv., et surtout LV, 183; G. Julius Victor, *Rhetores lat. min.* Halm, p. 433, l. 19 et suiv.

3. Cf. A. Meillet, *Année sociol.*, t. IX, p. 2, et *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 19; A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 47 (*La prose métrique des Anciens*, p. 25).

4. C'est pourtant ce qui semblerait résulter des statistiques que l'on a faites jusqu'à présent : telle clausule, recherchée par l'un, est rejetée par l'autre; chaque écrivain paraît avoir son système rythmique propre. Ce fait, lorsqu'il n'est pas dû à des différences d'époque ou de genre littéraire, peut s'expliquer, on le verra, par certaines illusions que crée la méthode statistique.

égale distance de l'arbitraire individuel et du caractère impératif qu'on lui a prêté. Dans le cours des temps, il peut évoluer dans un sens ou dans l'autre, mais il ne touchera jamais à ces deux extrêmes, sous peine de disparaître[1].

Le caractère du rythme de la prose une fois déterminé, on essayera de voir dans quelle mesure la méthode statistique lui est applicable.

III

Les diverses sortes de méthode statistique.

Il faut distinguer plusieurs manières d'appliquer la méthode statistique. La méthode statistique peut être absolue ou comparative. Dans le premier cas on se contente d'établir la fréquence de chaque type de clausule, et cette méthode est considérée comme insuffisante, de l'avis d'un grand nombre de critiques[2]. La méthode comparative peut elle-même avoir deux formes : en effet, on peut comparer les clausules d'un texte supposé métrique ou rythmique avec celles d'un texte amétrique ou arythmique[3]; ou bien on peut comparer dans le même texte donné les clausules et le reste de la phrase[4].

Chacune de ces méthodes présente, à mon avis, des avantages et des inconvénients, mais surtout des défauts communs. La méthode qui prend comme point de comparaison un texte amétrique ou arythmique se heurte à certaines difficultés qui ont été déjà signalées, notamment par MM. L. Previtera[5] et F. Novotný[6]. Tout d'abord, c'est la difficulté de trouver un texte absolu-

1. C'est la raison pour laquelle la prose métrique de Cicéron s'est modifiée et a disparu en même temps que le latin subissait des transformations d'ordre rythmique. Le rythme de la poésie, plus artificiel, a pu se maintenir plus longtemps. Aux derniers siècles de l'antiquité, il y a encore des poètes qui versifient comme Virgile, il n'y a pas de prosateurs qui écrivent comme Cicéron.

2. Cf. A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 43 (*Prose métrique des Anciens*, p. 21). Le nombre des savants qui emploient encore cette méthode est toutefois considérable.

3. C'est la méthode qu'a employée récemment M. A. W. de Groot.

4. M. F. Novotný a présenté dernièrement des arguments en faveur de cette méthode (*Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 221 et suiv.). Elle a été appliquée aussi par M. H. D. Broadhead, *Latin prose rhythm*, 1922.

5. L. Previtera, *Il metodo statistico nelle nuove ricerche della prosa metrica latina e greca e le leggi definitive*, Giarre, 1903.

6. F. Novotný, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 222. Cf. A. W. de Groot, *Ibid.*, t. IV, 1926, p. 38 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

ment amétrique ou arythmique. Ensuite, à supposer qu'un tel texte existât, il y aurait forcément des différences de vocabulaire entre celui-ci et le texte supposé métrique, et ce fait fausserait la statistique[1]. Sans s'arrêter à ces détails, c'est le principe même de la méthode comparative qui est, me semble-t-il, discutable. La méthode comparative est fondée sur l'écart qui existe nécessairement entre un texte métrique et un texte amétrique. Elle mesure la différence entre l'un et l'autre texte, et cette différence est, reconnaissons-le de suite, le signe incontestable de toute prose métrique ou rythmique. Mais c'est à cela que doit se borner le rôle de la méthode comparative; elle ne peut que déceler l'existence du rythme par un de ses signes. Au reste, ce signe est-il vraiment le trait caractéristique de la prose métrique? D'après les développements relatifs à la nature du rythme de la prose, on a vu que l'opposition entre la prose métrique et le rythme naturel de la langue n'est pas absolue. Or, la méthode comparative est fondée sur cette opposition. Un texte sera considéré comme d'autant plus rythmique qu'il s'écartera plus de la langue courante. Si la prose métrique ou rythmique consistait dans le fait d'éviter les clausules fréquentes dans la langue et à rechercher les clausules rares, la méthode statistique comparative serait irréprochable, mais cela supposerait que la qualité esthétique d'une clausule est inversement proportionnelle à sa fréquence normale dans la langue. Or, il est certain que la valeur rythmique d'une clausule ne dépend pas de sa rareté. On a vu d'ailleurs que l'écrivain doit tenir compte du rythme naturel de la langue : d'après les principes de la méthode comparative c'est le contraire qui devrait être exact. Le style le plus bizarre et le moins naturel paraîtrait le meilleur d'après cette méthode, parce que la fréquence relative de ses clausules serait la plus élevée.

La méthode comparative impose aux écrivains, on le voit, une tâche qui n'était pas la leur. Elle est nettement insuffisante quand il s'agit de classer les clausules et d'établir les préférences d'un écrivain. En effet, il est aisé de voir que généralement les écrivains recherchent les clausules fréquentes dans la langue; or, dans les classements fondés sur la méthode comparative, ces clau-

1. Voir la réfutation de cette critique dans D. Serruys, *Mélanges L. Havet*, p. 478.

sules n'obtiennent presque jamais les premières places, précisément à cause de leur grande fréquence dans la langue courante.

La méthode comparative, enfin, ne peut donner que des faits : elle les enregistre un peu à la manière des appareils de phonétique expérimentale; mais ces faits doivent être interprétés; leur simple constatation ne suffit pas. Or, on ne peut déterminer par la méthode statistique ni la valeur rythmique des clausules ni les limites de la perception du rythme.

Reprenons chacun de ces deux points.

Chaque clausule avait, dans une certaine mesure, une valeur rythmique propre. Selon la nature du sujet, le genre littéraire et l'effet recherché, on choisissait certaines clausules plutôt que telles autres[1]. La méthode comparative ne peut pas noter les différences rythmiques d'un passage à un autre : par ce procédé on ne peut obtenir que des moyennes de fréquence pour l'ensemble des clausules d'un texte donné. Ces moyennes n'ont par conséquent qu'une valeur tout à fait approximative[2]. Quant aux limites de l'attention en matière de rythme, on doit remarquer que, pour produire un effet rythmique, les clausules doivent atteindre un certain degré de fréquence, et celui-ci ne peut pas être décelé par la méthode comparative. Une clausule très rare pourra paraître favorisée, alors qu'une clausule plus fréquente sera considérée comme évitée par le simple fait des différences de fréquence relative[3].

Enfin, à un point de vue un peu différent, on doit ajouter qu'il

1. Cf. Cicero, *Orator*, § 180 : « Deinde, quicumque sunt sive unus sive plures [scilicet numeri] communesne sint omni generi orationis — quoniam aliud genus est narrandi, aliud persuadendi, aliud dicendi — an dispares numeri cuique orationis generi accommodantur... ». Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, IX, 4, 33 : « An similibus Cicero usus est numeris in exordio pro Milone, pro Cluentio, pro Ligario... »; cf. J. Marouzeau, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 31; A. W. de Groot, *Ibid.*, t. IV, 1926, p. 47 (*Prose métrique des Anciens*, p. 25).

2. On a appliqué dernièrement la méthode statistique à l'étude des figures oratoires. Cette méthode a été très critiquée parce que le choix et la fréquence des figures oratoires dépendent en grande partie du sujet traité. On vient de voir que, toutes proportions gardées, il en est de même des clausules.

3. Une clausule trop rare ne devrait pas être considérée comme recherchée, quelle que soit sa fréquence relative, à moins qu'elle ne fasse partie d'un système. Toute la difficulté consiste dans la détermination de la limite de fréquence au-dessous de laquelle une clausule doit être considérée comme indifférente au point de vue rythmique. On pourrait prendre comme base approximative la fréquence absolue de la clausule la plus évitée (c'est d'habitude la fin hexamétrique) : au-dessous de la fréquence absolue de cette clausule, il ne peut plus y avoir de clausule recherchée, car on peut supposer qu'au-dessous de ce chiffre la clausule ne produit plus aucun effet rythmique appréciable.

existe toujours une certaine différence rythmique entre deux textes donnés. Soit par exemple les textes de César, de Cornelius Nepos et de Salluste. Il est certain qu'aucun de ces trois auteurs n'a observé les règles du *cursus*; pourtant il y a entre ces textes à ce point de vue certaines différences, faibles il est vrai, mais néanmoins facilement reconnaisables, à tel point que le texte de Cornelius Nepos paraît rythmique par rapport à celui de César, et que celui-ci à son tour paraît rythmique par rapport à celui de Salluste[1]. Ce sont là les conclusions auxquelles on devrait aboutir si l'on prenait pour guide unique la méthode statistique sans tenir compte d'autres considérations : l'époque, le milieu, etc.

On voit à combien de difficultés se heurte la méthode statistique comparative, et combien il serait risqué de fonder les recherches relatives à la prose métrique et rythmique uniquement sur cette méthode : elle n'est utile que pour déceler l'existence du rythme, mais c'est là que s'arrêtent, à mon sens, les résultats que l'on peut en espérer.

*
* *

Il reste encore quelques mots à dire sur un second procédé de la méthode comparative. Ce procédé consiste à comparer les clausules avec le reste de la phrase, au lieu de les comparer avec les clausules d'un texte amétrique.

Cette méthode comparative a un avantage certain sur celle que l'on vient d'exposer : il n'y a plus de différence de vocabulaire entre le texte pris comme base de la comparaison et le texte à comparer. En outre cette méthode paraît mieux adaptée à la nature propre de la clausule[2]. Celle-ci, en effet, marque la fin de la phrase ; elle doit donc être différente du reste du discours[3].

Mais cette notion de la clausule, juste en elle-même, est insuffisante. La clausule est avant tout un fait d'ordre métrique ou

1. D'après les statistiques que j'ai faites pour déterminer la fréquence normale du *cursus* en latin, il résulte que dans le texte de César la fréquence des types du *cursus* est de 47 °/₀, dans le texte de Salluste 45 °/₀, et dans celui de Cornelius Nepos 52 °/₀ (le pourcentage a été établi sur 2000 exemples pour chaque auteur). On expliquera ailleurs la raison de ces différences.

2. Cf. mes observations dans la *Revue de philologie*, 1927, p. 378.

3. Cf. F. Novotný, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 223.

rythmique, et si elle affecte plus particulièrement les fins de phrase, c'est parce que l'attention se concentre d'habitude à cet endroit. Le clausule peut aussi « ponctuer » le discours, mais cela c'est sa fonction secondaire. Il n'y a aucune raison pour que la clausule soit essentiellement différente de l'intérieur de la phrase, lequel est parfois également métrique[1]. En tout cas il n'est pas démontré que les anciens auraient évité les formes métriques à l'intérieur de la phrase. On voit par conséquent que l'opposition entre la clausule et le reste du discours n'est pas absolue ; or, cette opposition est le fondement même de la méthode.

D'ailleurs, à supposer que l'intérieur de la phrase soit indifférent au point de vue métrique, la comparaison des clausules avec le reste de la phrase reviendrait en ce cas au même qu'une comparaison avec un texte amétrique quelconque ; dès lors on retombe sur les difficultés que l'on a signalées précédemment. Mais il y a en outre un inconvénient propre à cette méthode : c'est que toutes les formes métriques rencontrées à l'intérieur de la phrase n'ont pas les mêmes chances de se trouver à la fin. Il y a, en effet, des catégories de mots qui ne pourront jamais figurer à la fin d'une phrase ; il y en a d'autres qui se trouveront généralement à la fin. Or, les formules métriques n'existent pas d'une manière abstraite : elles dépendent des mots qui les contiennent[2]. L'ordre des mots lui-même n'est pas arbitraire. Dans une phrase donnée il ne serait pas possible de reporter à la fin chacun des mots qui la composent, et, par conséquent, dans cette phrase certaines formules métriques devront se trouver nécessairement soit à l'intérieur de la phrase soit à la fin, parce que les mots qui les contiennent doivent figurer à certaines places déterminées[3]. On voit donc qu'entre la

1. Cf. A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 37 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

2. C'est, me semble-t-il, ce qu'il convient de retenir du système de L. Havet.

3. Au premier abord, il pourrait sembler que les différences qui existeraient entre la fin de la phrase et le reste du discours, en raison de l'ordre des mots, n'auraient qu'une importance très réduite. Pour se convaincre du contraire, il suffit d'observer combien il est fréquent que dans un texte amétrique donné le même mot revienne plusieurs fois à la fin des phrases, sans qu'il y ait aucune recherche de la part de l'écrivain. Il y a évidemment des cas dans lesquels une expression est recherchée pour sa valeur métrique : par exemple la clausule cicéronienne *esse uideatur*, ou bien, dans les textes du moyen âge, le mot *uidetur* (cf. J. Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne : Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, t. CCLI, p. 242, note), mais cela n'est pas fréquent. Enfin on doit remarquer le rôle considérable que jouent les dé-

structure métrique de la clausule et celle du reste de la phrase il peut y avoir des différences dues non pas à des raisons d'ordre rythmique, mais à l'ordre des mots, et ces différences, qui ne sont pas négligeables, faussent souvent les statistiques les plus consciencieuses.

IV

La méthode statistique se heurte à de nombreuses difficultés. Elle n'est pas irréprochable dans son principe, comme on l'a dit parfois. La statistique absolue est nettement insuffisante, et les deux formes de la méthode comparative ne sont pas non plus satisfaisantes, faute d'un élément de comparaison nettement caractérisé. Cela ne veut pas dire que l'on doive abandonner cette méthode : elle est insuffisante, mais elle n'est pas inutile. On pourrait compléter et rectifier les résultats obtenus par une des méthodes statistiques en les comparant avec les résultats obtenus par les autres. Il appartiendra à la sagacité du critique de dégager les conclusions de cette comparaison. Pour que ces conclusions soient justes, on devra tenir compte de maintes considérations : l'influence du milieu, le genre littéraire, et surtout les doctrines des anciens, dont l'importance sera examinée dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

La valeur du témoignage des anciens.

Toutes les questions que la méthode statistique laisse sans réponse doivent être étudiées à l'aide du témoignage des anciens.

L'étude des origines du *cursus* se réduit assez souvent à la recherche des intentions de l'écrivain : on l'a vu à propos de la prose à la fois rythmique et métrique de Symmaque. Il n'y a que les anciens qui peuvent nous renseigner là-dessus.

Les écrivains ont subi certainement l'influence des doctrines et de l'enseignement des grammairiens et des rhéteurs, et cela serait vrai même pour les écrivains qui, doués de plus d'originalité, ont

sinences, qui, en latin, ont assez souvent deux syllabes. Leur retour régulier aux mêmes places entraine des cadences déterminées : on remarquera, par exemple, dans le texte de César le grand nombre de phrases terminées par un verbe à l'imparfait de l'indicatif ou du subjonctif.

réagi contre les usages de leur milieu; d'ailleurs, réagir contre son milieu, n'est-ce pas encore une manière d'en subir l'influence?

Il faut rappeler encore que les œuvres qui nous ont été conservées ne représentent qu'une faible partie des œuvres de prose. L'étude des œuvres conservées, fût-elle aussi approfondie que possible, ne nous ferait connaître qu'un aspect de la prose ancienne.

Enfin on ne doit pas oublier que le rythme est aussi un élément de prononciation, et il est certain que sur ce point les anciens étaient mieux avertis que nous ne le sommes aujourd'hui.

A tous ces points de vue le témoignage des anciens peut être utile. Mais cela ne veut pas dire du tout que l'on doive suivre leurs renseignements sans les contrôler. Pour en vérifier la portée il y a trois moyens :

1° Au point de vue linguistique, relever les faits attestés par les langues romanes.

2° Au point de vue historique, c'est l'évolution même qui permettra de vérifier les témoignages d'une époque par ceux de l'époque suivante. Souvent une tendance qui existait en germe à une certaine époque peut être déterminée et précisée par l'étude de son développement ultérieur.

3° Au point de vue purement littéraire, on peut apprécier la valeur d'une théorie ou d'une doctrine par l'influence qu'elle a exercée sur les œuvres de l'époque considérée ou des siècles suivants.

C'est en s'inspirant des principes et des critiques exposés ci-dessus et en mettant à profit le témoignage des anciens qu'on pourra entreprendre de dégager les traits essentiels de l'histoire du *cursus* et des faits connexes : accent, *ictus*, décadence de la quantité. Tel sera l'objet d'une étude ultérieure destinée à compléter et à conclure les deux articles déjà publiés dans cette Revue.

M. G. NICOLAU.